

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature,
de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal,
concernant
**L'adoption d'une charte de la ruralité
par les communes wallonnes**

Madame la Ministre,

La Charte de la Ruralité a pour objectif de rassembler les éléments essentiels à la compréhension de la vie rurale et de son rythme, afin de permettre aux nouveaux habitants, néo-ruraux, mais également aux citoyens des villages de mieux comprendre et d'accepter les impératifs de la vie à la campagne. Même si une telle démarche n'est en rien obligatoire, les récents faits divers nous montrent de plus en plus l'utilité de l'adoption d'une charte de la ruralité.

Madame la Ministre, sur les 262 communes wallonnes, combien ont adopté une charte de la ruralité/convivialité? Pouvez-vous me communiquer la liste? La Wallonie favorise-t-elle ce genre de démarche? Dans l'affirmative, qu'est-il mis en oeuvre?

Je vous remercie.

Réponse de la Ministre Tellier:

Concernant l'adoption d'une « Charte de la ruralité (le regroupement des éléments essentiels à la compréhension de la vie rurale et de son rythme) » par les communes wallonnes, dans l'objectif de permettre aux nouveaux habitants, néo-ruraux, mais également aux citoyens des villages de mieux comprendre et accepter les impératifs de la vie à la campagne:

- ❖ dans l'immense majorité des cas, la cohabitation entre nouveaux habitants, néoruraux et citoyens des villages se passe plutôt de manière optimale;
- ❖ de multiples autres initiatives comme les rencontres riverains/agriculteurs, les marchés de terroir, les journées fermes ouvertes, l'accueil des nouveaux habitants ou encore les campagnes « Communes accueillantes » contribuent également à favoriser cette cohabitation;
- ❖ dans le cadre de la Commission mixte ruralité, associant l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW) et la Fondation rurale de Wallonie (FRW), un modèle de charte a été proposé. Il s'agit d'un modèle, à adapter bien entendu en fonction des circonstances et situations locales;
- ❖ l'expérience démontre aussi que, lorsqu'elle est adoptée, une charte seule ne suffit pas à répondre complètement aux objectifs de convivialité et de bonne entente. Elle doit au demeurant, s'accompagner d'évènements de promotion, de rencontre, de partenariats plus concrets.

En ce qui concerne les 262 communes de Wallonie, plusieurs situations se présentent à ce jour:

- ❖ 23 communes, soit 9% de l'ensemble des communes wallonnes disposent d'une Charte de la Ruralité;
- ❖ 13 communes, soit 5 % des communes wallonnes ont un projet ou réfléchissent à la mise en place d'une Charte de la ruralité;
- ❖ Enfin 4 communes, soit 2 % ont fait le choix d'adapter leur Règlement de Police dans un document appelé Charte du bien Vivre ensemble;
- ❖ 2 communes ont même produit en plus de leur Charte de la ruralité, une bande dessinée sur le sujet. Il s'agit des communes d'Ohey et Fernelmont.

La liste complète des communes évoquées dans ces trois cas de figure est disponible en annexe.

Il est à noter enfin que plusieurs éléments concourent à favoriser la mise en place de la Charte de la ruralité en Wallonie. Pour ce faire, nous pouvons mettre en avant:

- ❖ la volonté politique de mettre en valeur le monde agricole et la dynamique des opérations de développement rural;
- ❖ la présence d'agriculteurs/agricultrices notamment dans les Commissions locales de développement rural (CLDR);
- ❖ l'accompagnement lorsque cela est possible d'un agent de développement pour passer de l'idée à sa concrétisation;
- ❖ la mise à disposition de moyens dans les budgets communaux.

ANNEXE: LISTE DES COMMUNES ÉVOQUÉES DANS LA RÉPONSE CI-DESSUS SUIVANT LE CAS.

<i>Les 23 communes disposant d'une Charte de la Ruralité</i>	<i>Les 13 communes en réflexion par rapport à la mise en place d'une Charte de la Ruralité</i>	<i>Les 4 communes ayant adapté leur règlement de police</i>
CHIEVRES	DOUR	HAMOIS
ELLEZELLES	SILLY	HAVELANGE
LES BONS VILLERS	ITTRE	SOMME-LEUZE
BRAINE-LE-CHÂTEAU	ASSESE	CINEY
VERLAINE	RENDEUX	
HOUYET	WAIMES	
GESVES	BEAUVECHAIN	
FERNELMONT	HÉLÉCINE	
OHEY	INCOURT	
SIVRY-RANCE	JODOIGNE	
BRAIVES	ORP-JAUCHE	
HERON	PERWEZ	
VILLERS-LE-BOUILLET	RAMILLIES	
CLAVIER		
MODAVE		
PHILIPPEVILLE		
AUBEL		
LONTZEN		
OLNE		
LIMBOURG		
JALHAY		
THEUX		
BAELEN		